

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 23 janvier 2014 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie

Serge Poirier, représentant du Village du Lac Poulin

Éric Lachance, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Marc Poulin, représentant de Saint-Benoît-Labre

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

Mathieu Poulin, représentant de Saint-Théophile

Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René

Jean-Guy Plante, représentant de Saint-Philibert

Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière

Marcel Busque, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Daniel Campeau, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Éric Maheux, président et représentant de Saint-Prosper.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4495-14

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Lachance
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté en y ajoutant les items suivants :

- 3.4 Dépôt du compte rendu de la rencontre des membres du comité de vigilance du LET;**
- 9.1 Suivi environnemental pour 2014;**
- 9.2 Alimentation de secours – SMBR;**
- 9.3 Pneus tracteur Case.**

ADOPTÉE

À 19h34, Monsieur Yvan Paré, représentant de St-Martin prend son siège.

RÉSOLUTION NO: 4496-14

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 19 DÉCEMBRE 2013

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Guy Plante
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 19 décembre 2013 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 23 janvier 2014;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de décembre 2013;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de décembre 2013, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Compte rendu d'une rencontre des membres du comité de vigilance du LET tenue le 19 décembre 2013.

RÉSOLUTION NO: 4497-14

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :
#C-1300824 à #C-1300863 inclusivement de même que les chèques
#P-1300495 à #P-1300512 inclusivement ainsi que les chèques 2014
#C-1400001 à #C-1400046 inclusivement de même que les chèques
#P-1400001 à #P-1400025 inclusivement pour un déboursé total de
576 405.00\$.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4498-14

CONDOLÉANCES

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE ce conseil adresse à Madame Josée Larivière ses plus sincères
condoléances suite au décès de sa mère, Madame Béatrice Bédard.**

ADOPTÉE

INFORMATIONS DIVERSES

**Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie fait part
aux administrateurs présents des divers projets à venir à savoir :**

- Capsule vidéo
- Mémo pour les municipalités membres
- Rencontres diverses
- Etc.

RÉSOLUTION NO: 4499-14

DEMANDE DE MADAME AUDREY PAQUET

**CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud
a signé en date du 14 mai 2013 avec Madame Audrey
Paquet un contrat de travail d'une durée indéterminée;**

CONSIDÉRANT que l'article 3 de ce contrat stipule entre autre les heures/semaine de travail à combler par Madame Paquet, soit 35 heures semaine réparties sur 05 jours;

CONSIDÉRANT qu'en date du 20 janvier 2014 Madame Paquet a déposé une demande écrite à savoir si l'employeur soit la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud accepterait de modifier ses heures de travail à raison de 08 heures par jour, 04 jours par semaine pour un total hebdomadaire de 32 heures/semaine, le salaire étant ajusté en conséquence;

CONSIDÉRANT la demande écrite déposée par Madame Paquet ainsi que les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Yvan Paré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la demande formulée par Madame Paquet;

QUE cette entente prenne effet à compter du 03 février 2014.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4500-14

SUIVI DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT que la MRC Beauce Sartigan sollicite la participation de la Régie à la révision de son plan de gestion des matières résiduelles (Rés. #2014-01-002 de la MRC);

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE Messieurs Éric Maheux, président, Gilles Pedneault, représentant de la municipalité de St-Côme-Linière, municipalité où le lieu d'enfouissement technique de la Régie est situé, ainsi que Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier soient désignés par ce conseil pour représenter la Régie dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4501-14

SUIVI ENVIRONNEMENTAL 2014

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale a à faire à chaque année le suivi environnemental de son lieu d'enfouissement technique;

CONSIDÉRANT que des prix ont été demandés à deux (2) firmes spécialisées afin d'effectuer ce suivi;

CONSIDÉRANT que les prix soumis sont les suivants:
- WSP Canada Inc. 30 850.00\$ plus taxes;
- Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc.
35 910.00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que les offres soumises comprennent le calibrage et la surveillance environnementale des biogaz, l'assistance à l'opération et au suivi du réseau de captage des biogaz et de la torchère, de même que la déclaration obligatoire des émissions atmosphériques pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Éric Lachance
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à WSP Canada Inc. le mandat décrit dans le préambule de la présente résolution et ce selon son offre de service datée du 10 janvier 2014.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4502-14

« PERMAFIL » PNEUS TRACTEUR CASE 2008

CONSIDÉRANT qu'il en a coûté en moyenne plus de 150.00\$ par mois depuis les 48 derniers mois en frais de réparation de pneus sur cet équipement;

CONSIDÉRANT que Monsieur Rosaire Paquet, contremaître a vérifié les coûts pour faire placer à l'intérieur des pneus de ce tracteur un matériel appelé « permafил », ce qui limiterait au minimum les crevaisons;

CONSIDÉRANT qu'il en coûterait approximativement 8 000.00\$;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Éric Lachance
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise la pose de ce matériel dans les pneus du tracteur;

QUE les frais inhérents soient payables par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4503-14

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Lachance
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 20h38.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ÉRIC MAHEUX

ROGER TURCOTTE